



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES CONCERNANT LE MAPA 2021-STE-003

1. Objet

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez a procédé à une consultation concernant la réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement.

La commission d'ouverture des plis s'est tenue le 06/08/2021 et l'analyse des offres a été effectuée le 22/09/2021 à d'Ambert.

Les éléments nécessaires à l'analyse et présents dans les offres sont exposés ci-dessous

Rappel de la procédure de passation : ...MAPA (Prestation intellectuelle < 214 000 € H.T.) Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Mode de publicité : JOUE, BOAMP et journal la Montagne, édition du département du Puy-de-Dôme.

2. Candidats

Dans l'ordre d'arrivée des plis :

1. CALIA CONSEIL
2. ALTEREO

Les 2 candidatures correspondent au domaine d'activité du présent marché ; elles possèdent toutes les garanties juridiques, économiques, financières, professionnelles et techniques requises.

3. Critères de choix et jugement des offres

Critères	Pondération
1. Qualité et pertinence de la proposition méthodologique et technique	30 %
2. Compétence et qualités professionnelles de l'équipe et références	30 %
3. Prix	40 %



4. Critère N°1 : Qualité et pertinence de la proposition méthodologique et technique

Planning détaillé / respect des délais / cohérence du planning

Plan d'assurance qualité

Méthodologie proposée / qualité des audits

Qualité de la relation client (réactivité, flexibilité, qualité d'écoute, disponibilité des consultants)

Force de proposition

Equipe projet / responsable d'enquête, d'audit

Démarche de connaître les attentes, les besoins, les préférences et les priorités de la collectivité

Un écart défavorable entre l'offre et le besoin exprimé est noté pour le candidat CALIA CONSEIL (ref grille d'analyse technique en annexe). Cet écart concerne la phase 1 de collecte des données. En effet, le prestataire a la charge exclusive de la collecte des données. Or le positionnement du candidat, en heures consacrées à ce travail et les propositions de méthodologie consignées dans son mémoire technique, ne permettent pas de donner à ce dernier la note maximale.

5. Critère N°2 : Compétence et qualités professionnelles de l'équipe et références

Sous traitance impliquée dans le projet

Pertinence des références clients

Maîtrise des compétences technique et/ou sectorielles

Les deux candidats présentent des compétences et qualités professionnelles de l'équipe satisfaisantes (ref grille d'analyse technique en annexe)

Les références, pour des prestations similaires, sont nombreuses pour les deux candidats.

6. Critère N°3

Prix ramenés au nombre d'heures de travail proposées par le candidat pour répondre au besoin exprimé par la collectivité.

Coût horaire de CALIA CONSEIL = 109,02 €HT/h (pour un total de 1 464,75 heures et un montant total de l'offre de 159 687,50 € H.T.)

Coût horaire de ALTEREO = 94,02 €HT/h (pour un total de 2 580 heures et un montant total de l'offre de 242 569,00 € H.T.)

Le coût horaire d'ALTEREO est inférieur de 13,75% par rapport à CALIA CONSEIL.



7. Résultats de la notation globale des offres

Candidats	Note critère 1 /30	Note critère 2 /30	Note critère 3 /40	Note Totale /100	Classement
CALIA CONSEIL Sise 24 Rue Michal 75 013 PARIS	27,43	30	36	93,43	2
ALTEREO sise 2 avenue madeleine Bonnaud 13 770 VENELLES	30	30	40	100	1

8. Conclusion

Au vu de cette analyse, il ressort que l'entreprise ALTEREO propose l'offre la mieux-disante.

Annexe : Grilles d'évaluation technique

Le Président de la Communauté de communes
Ambert Livradois Forez
M. Daniel FORESTIER



AR PREFECTURE

063-200070761-20220422-2022_STE_25-AR
Regu le 26/04/2022